

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 98.00.510.016.1 DU 15 DECEMBRE 1998

## Dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR modèle ELZ, monté sur camion-citerne

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### FABRICANT

ALFONS HAAR MASCHINENBAU GmbH & Co., Fangdieckstraße 67, 22547 Hambourg, Allemagne.

### DEMANDEUR

Société HAAR-FRANCE, 13, rue René Cassin, 95220 Herblay, France.

### OBJET

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle n° 95.00.510.002.1 du 6 juillet 1995 (1) relative au dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR modèle ELZ, monté sur camion-citerne.

### CARACTERISTIQUES

Le dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR modèle ELZ, monté sur camion-citerne, faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par la possibilité de réaliser des prédéterminations complémentaires.

Si cette fonctionnalité a été choisie au moment de la configuration, l'opérateur a la possibilité à la fin d'une première prédétermination, de réaliser une ou plusieurs prédéterminations complémentaires. Une fois la valeur du volume complémentaire introduite, la transaction se poursuit avec comme indication de départ la valeur du volume atteint à la fin de la prédétermination précédente.

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1995, page 712.

Le volume final de la transaction sera la somme des volumes mesurés et indiqués à l'issue de chacune des prédéterminations.

Les autres caractéristiques métrologiques et les inscriptions réglementaires fixées par la décision du 6 juillet 1995 précitée restent inchangées.

Les ensembles de mesurage ayant fait l'objet d'une décision d'approbation de modèle ou d'autorisation de mise en service avec le dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR modèle ELZ, monté sur camion-citerne et approuvé par la décision du 6 juillet 1995 précitée, peuvent être munis du dispositif faisant l'objet de la présente décision.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Lors des vérifications primitives et périodiques des ensembles de mesurage muni du dispositif faisant l'objet de la présente décision, il est nécessaire de réaliser un essai d'exactitude sur une valeur prédéterminée comportant une ou deux prédéterminations complémentaires.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés, sous la référence DA 13-1273 révision 1, à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 6 juillet 2005.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA